



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 17 septembre 2019 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Carpentier.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe et M^e Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière ainsi que Jean Audet, Luc Beaudoin, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Linda Brouillette, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Chantal Marcotte, Arash Mohtashami-Maali, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Marie-Hélène Rivard, Rachel Rivard et Mario St-Pierre.

CAUP20190917-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h 20 – Ouverture de la réunion par le président monsieur le conseiller Daniel Champagne. S'en suivent des discussions sur les projets inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 17 septembre 2019.

3.3 Projet numéro 117733 - Dérogations mineures - Construire un projet résidentiel intégré de 94 logements - 281 à 325, rue du Pirée - District électoral du Plateau – Maude Marquis-Bissonnette

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique qu'elle est contre la dérogation qui concerne le stationnement et qu'elle demandera le vote lors de la séance.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique qu'elle est dissidente quant à cet item.

Les items suivants sont retirés :

4.4 Projet numéro 117971 – Avis de présentation du Règlement numéro 501-47-2019 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande un suivi quant à la position de l'APCHQ. Madame Marie-Hélène Lajoie l'informe que ce sera fait.

Madame la conseillère Louise Boudrias s'informe à savoir si le retrait de cet item nuira au respect du délai.

4.5 Projet numéro 117975 – Avis de présentation du projet de Règlement numéro 502-298-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé numéro 2050-2016

4.6 Projet numéro 117977 – Projet de Règlement numéro 502-298-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé numéro 2050-2016

- 4.7 Projet numéro 117979** – Avis de présentation du projet de Règlement numéro 504-8-2019 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé numéro 2050-2016
- 4.8 Projet numéro 117980** – Projet de Règlement numéro 504-8-2019 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé numéro 2050-2016
- 4.9 Projet numéro 117981** – Avis de présentation du projet de Règlement numéro 507-1-2019 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 507-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé numéro 2050-2016
- 4.10 Projet numéro 117982** – Projet de Règlement numéro 507-1-2019 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 507-2005 dans le but d'intégrer les dispositions relatives au bâtiment vert dans le cadre de la concordance partielle au document complémentaire du Schéma d'aménagement révisé numéro 2050-2016

Madame la conseillère Renée Amyot présente le projet suivant :

- 10.2 Projet numéro 117823 --> CES** – Demande de modification à la réglementation de la circulation – Retrait du cul-de-sac – Rue du Sommelier – District électoral de Limbour – Renée Amyot

Cette résolution est présentée au conseil municipal suite à l'analyse effectuée par le comité exécutif.

La résolution portant sur le cul-de-sac de la rue du Sommelier a été adoptée en 2015. Quatre ans plus tard, les citoyens de Limbour sont insatisfaits de la situation; ces dispositions ont scindé le quartier en deux, forçant les citoyens à faire des détours.

Elle mentionne que durant sa campagne électorale, elle a pris connaissance des enjeux soulevés par les citoyens et que dans le quartier Limbour, le cul-de-sac est ressorti comme en étant un. Certains citoyens étaient contre et d'autres étaient pour.

Depuis, elle a peaufiné sa position en soumettant des propositions aux services. Différentes options ont été envisagées dont l'élargissement de l'asphalte, l'aménagement d'un passage, l'octroi de vignettes, etc. Une visite technique a été réalisée avec le Service des infrastructures afin de valider les mesures proposées.

Le quartier Limbour a été développé dans les années 1970. La croissance s'est poursuivie et des projets routiers ont été abandonnés. À compter de 2004, les citoyens de la rue du Sommelier ont demandé des modifications à la vitesse.

Le détour par la rue du Sommelier permettait d'éviter le trafic. En 2009, deux dos d'âne ont été installés afin de réduire la vitesse.

Les comptages de la ville permettent des analyses objectives et de déterminer les mesures à prendre (vitesse, arrêts, etc.).

Madame la conseillère Renée Amyot présente les demandes contenues aux différentes pétitions signées des citoyens dans les dernières années.

La proposition actuelle est d'ouvrir le cul-de-sac et d'interdire les véhicules entre 6 h et 9 h, en plus d'une interdiction du virage à gauche à partir de la rue des Érables. Elle propose également d'ajouter une ligne riveraine avec un corridor de 75 cm pour les marcheurs, ce qui aura pour conséquence de forcer le ralentissement des voitures.

Elle présente également les résultats de la consultation qui a été faite.

Compte tenu des préoccupations exprimées par les uns et les autres, la proposition semble acceptable. Depuis, la vitesse sur la rue de Canne a également été réduite à 40 km/h. Avec les mesures proposées, il sera moins attrayant d'emprunter la rue du Sommelier et plus avantageux de prendre le chemin des Érables et la rue Saint-Louis que cette rue locale.

Elle mentionne également travailler sur un ensemble de mesures pour faciliter les déplacements dans son quartier. Elle a rencontré les députés provinciaux, les représentants du ministère des Transports du Québec relativement au développement d'un axe est-ouest structurant, encourage les déplacements en transport actif et travaille à l'élaboration des plans de déplacements scolaires pour les trois écoles du district.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne être celui qui, en 2015, avait fait adopter le cul-de-sac. Il souligne l'excellent travail effectué par madame la conseillère Renée Amyot et lui témoigne son appui.

Il indique de l'objectif du cul-de-sac était de régler un difficile problème qui date des années 1970 en l'absence d'un lien est-ouest. Même si le cul-de-sac est populaire pour certains, il demeure impopulaire pour d'autres. Il ne faut pas revenir seulement sur une interdiction en matinée, l'interdiction complète du virage à gauche est positive. Il n'y a pas de solution miracle, mais le cul-de-sac n'a pas l'appui de la majorité des citoyens.

15.1 Projet numéro 117887 --> CES - Reconnaissance de madame Julie Huard au Programme écrivain en résidence 2019 de la bibliothèque municipale de Gatineau

Intervention par madame la conseillère Isabelle N. Miron qui souhaite la bienvenue à madame Julie Huard, écrivaine en résidence. Elle mentionne que celle-ci est auteure, poète et photographe et qu'elle a fait des résidences en Belgique et en Haïti.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants :

28.1 Projet numéro 117855 – Avis de présentation du projet de Règlement numéro 300-27-2019 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau afin d'interdire les dépôts de neige sur les immeubles publics

28.2 Projet numéro 117860 – Avis de présentation du projet de Règlement numéro 860-2019 autorisant une dépense de 837 000 \$ financée par le fonds général pour effectuer des travaux d'enfouissement de fils dans le cadre du programme « Embellir les rues publiques » d'Hydro-Québec pour le secteur des rues Kent/Victoria

28.3 Projet numéro 118016 --> CES – Abroger la résolution numéro CM-2017-774 concernant le projet d'implantation d'un centre interculturel dans le bâtiment 9 – Domaine Scott-Fairview – 100, rue Gamelin – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Louise Boudrias

28.4 Projet numéro 115967 --> CES – Modification à la structure organisationnelle – Service des ressources humaines

Madame la conseillère Louise Boudrias indique qu'elle votera contre les items 28.4 et 28.5 ayant fait ses commentaires lors de l'adoption du budget relativement à la masse salariale.

28.5 Projet numéro 116115 --> CES – Modifications à la structure organisationnelle – Service des arts, de la culture et des lettres, Service du greffe, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, Service des travaux publics, Service de l'environnement, Service des finances et Bureau des projets stratégiques

28.6 Projet numéro 117349 --> CES – Protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des propriétaires de chiens de Buckingham pour la gestion de l'aire d'exercice canin

Fin du caucus préparatoire public à 14 h 00.